

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE - DE- LÉVRARD

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-LÉVRARD, TENUE AU 228, RUE PRINCIPALE À SAINTE-CÉCILE-DE-LÉVRARD LE 1^{er} OCTOBRE 2025, À 20 h 30, SOUS LA PRÉSIDENCE DE MONSIEUR SIMON BRUNELLE, MAIRE.

1. PRÉSENCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

À la session régulière de la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard étaient présents les conseillers :

- Éric Chastenay, conseiller au siège numéro 1
- Pierre-Luc Blanchet, conseiller au siège numéro 2
- Pierre Carignan, conseiller au siège numéro 3
- Michel Deshaies, conseiller au siège numéro 4
- Jean-Marie Dionne, conseiller au siège numéro 5
- Sébastien Lemay, conseiller au siège numéro 6

Invitée :

- Amélie Hardy Demers, directrice générale et greffière-trésorière

2. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur Simon Brunelle souhaite la bienvenue à tous en déclarant la réunion ouverte à 20h41.

3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Rés.3603-10-25

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Pierre Carignan et **RÉSOLU** unanimement par les conseillers présents d'adopter l'ordre du jour tel que déposé et, en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

1. Présence et vérification du quorum
2. Ouverture de la séance
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Adoption du procès-verbal
 - 4.1. Procès-verbal de la séance ordinaire 8 septembre 2025
5. Période de questions
6. Correspondance
7. Rapport de la directrice générale et greffière-trésorière
8. Rapport du maire
9. Rapport des comités
 - 9.1. Bibliothèque
 - 9.2. Comité culturel de la MRC de Bécancour
 - 9.3. Régie de la gestion des déchets
 - 9.4. Régionalisation de l'aréna
 - 9.5. Les Loisirs de Sainte-Cécile-de-Lévrard
10. Liste des revenus
11. Dépenses incompressibles
12. Comptes à payer
13. Règlements
 - 13.1. Adoption règlement
 - 13.2. Avis de motion
 - 13.3. Dépôt des règlements
14. Administration
 - 14.1. Dépôt des états comparatifs
 - 14.2. Remboursement trop-perçu matricule 0744 08 7409
 - 14.3. Appui à la Ville de Daveluyville – Demande officielle auprès de VIA Rail Canada afin d'obtenir l'ajout d'un point d'embarquement ferroviaire
 - 14.4. Avis d'assujettissement au droit de préemption

- 15. Travaux publics
 - 15.1. Barrières pour fermer la route Ernest-Dubois lors des tempêtes hivernales
 - 15.2. Dénivellement 2025-2026 – bâtiments municipaux
- 16. Urbanisme et environnement
 - 16.1. Liste des permis
 - 16.2. Dépôt des certificats d'analyses officiels des réseaux d'aqueducs
- 17. Loisirs et cultures
 - 17.1. Jeudis en chansons 2026
 - 17.2. Rencontre d'automne du Réseau Biblio CQLM
 - 17.3. Renouvellement adhésion Association des camps de jours du Québec
 - 17.4. Aide-animateurs camp de jour 2025
 - 17.5. Subvention Loisirs 2025
- 18. Demandes
 - 18.1. Demande Moisson Mauricie-Centre-du-Québec
- 19. Affaires nouvelles
- 20. Période de questions
- 21. Levée de l'assemblée

ADOPTÉE

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

4.1. PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 8 SEPTEMBRE 2025

ATTENDU QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire 8 septembre 2025 ;

ATTENDU QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal ;

EN CONSÉQUENCE, il est **PROPOSÉ** par monsieur Jean-Marie Dionne et **RÉSOLU** unanimement par les conseillers présents d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 8 septembre 2025.

ADOPTÉE

5. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

6. CORRESPONDANCE

La directrice générale dépose la liste de la correspondance reçue depuis la séance du conseil du 8 septembre 2025 et résume les communications ayant un intérêt public.

7. RAPPORT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE

- L'implantation du logiciel Mi-consultants est maintenant terminée ;
- La commission de toponymie du Québec a officialisé les noms de route Gilles-Paquin ainsi que le parc Georgette-Baril le 26 septembre 2025 ;
- Les candidats ont jusqu'au 3 octobre, 16h30 pour déposer leurs candidatures en vue des élections municipales qui auront lieu le 2 novembre 2025 ;
- Les deux bornes électriques ont été installées dans la semaine du 22 septembre 2025. Elles sont maintenant en fonction ;

- Le fauchage des abords de route du rang Sainte-Cécile appartenant au ministère des Transports a été fait dans la semaine du 22 septembre 2025 ;
- La balancelle inclusive a été installée le 11 septembre 2025 au parc Georgette-Baril ;
- La directrice générale et greffière-trésorière a suivi une formation sur les responsabilités des élus le 30 septembre 2025 offertes gratuitement par l'ADMQ.

8. **RAPPORT DU MAIRE**

Monsieur Simon Brunelle, maire a assisté au congrès de la Fédération des municipalités du Québec le 25 septembre dernier ;

9. **RAPPORT DES COMITÉS**

9.1. **BIBLIOTHÈQUE LISE-BERGEVIN-DUCHARME**

- Les deux classes de l'école primaire La Source ont emprunté des livres à notre bibliothèque en septembre;
- Le 14 septembre a eu lieu l'animation gratuite « dessiner avec les mots » auquel six participants y ont assisté ;
- Une exposition sur la thématique des livres d'Halloween a actuellement lieu jusqu'au 31 octobre ;
- Il y a eu 294 prêts de livres en septembre 2025, 49 usagers ont utilisé la bibliothèque ainsi que 35.5 h heures de bénévolat.

9.2. **COMITÉ CULTUREL DE LA MRC DE BÉCANCOUR**

- Le 28 septembre a eu lieu les rencontres Hydro-Québec dans le cadre des Journées de la culture. Deux activités gratuites ont été offertes à la population. Une vingtaine de personnes étaient présentes aux spectacles Échos du Temps par Mandolyne et Caramel au beurre par Luc Riopel ;
- En collaboration avec Patrimoine Bécancour, un comité nommé Mémoire vivante a été créé. Ce comité recherche des renseignements sur l'histoire des municipalités de la MRC de Bécancour ;
- La prochaine réunion aura lieu le 14 octobre 2025.

9.3. **RÉGIE DE LA GESTION DES DÉCHETS**

- La prochaine réunion aura lieu le 25 novembre 2025 à Bécancour.

9.4. **RÉGIONALISATION DE L'ARÉNA**

- Rien à cet item.

9.5. **LOISIRS DE SAINTE-CECILE-DE-LEVRARD**

- Près de vingt-cinq familles étaient présentes au dîner pizza gratuit qui a eu lieu avant les activités des Journées de la Culture à la salle Éric-Côté le 28 septembre.

10. **LISTE DES REVENUS**

Bac d'ordure	95,00 \$
CRSBP – subvention animations bibliothèque	300,00 \$
Droits de mutation	2,03 \$
Excavation Denis Demers inc. – Redevances carrières et sablières – janvier à juin 2025	6 447,00 \$

Inscriptions camp de jour	508,61 \$
Intérêts dépôt à terme	1 210,19 \$
Intérêts sur arrérages	479,22 \$
Licence de chiens	20,00 \$
Licences et permis	120,00 \$
Location salle Georgette-Baril	210,00 \$
Locations salle Éric-Côté	615,00 \$
Loyer garderie – septembre	142,00 \$
Marché de Noël	66,00 \$
Municipalité de Saint-Pierre-les-Becquets – remboursement abat-poussière route Lamothe	301,11 \$
Photocopies	6,00 \$
Remboursement TPS – janvier à juin 2025	10 255, 73 \$
Taxes municipales 2024	4,54 \$
Taxes municipales 2025	94 307,86 \$
Trop perçu	124,31 \$
Total	115 214,60 \$

11. **DÉPENSES INCOMPRESSIBLES**

CONSIDÉRANT QUE la liste des dépenses incompressibles a été déposée au conseil ;

Rés.3605-10-25

EN CONSÉQUENCE, il est **PROPOSÉ** par monsieur Michel Deshaies et résolu unanimement par les conseillers présents d'autoriser le paiement des dépenses incompressibles totalisant 16 468,92 \$ ainsi que 29 365,96 \$ en salaires.

ADOPTÉE

Numéro déboursé	Fournisseurs	Description	Montant
202500358	Hydro-Québec	Électricité 228, rue principale	350,68 \$
202500359	Hydro-Québec	Électricité – 235, rue principale	220,22 \$
202500360	Hydro-Québec	Électricité – 238, rue Adrien-Demers	154,49 \$
202500361	Hydro-Québec	Électricité – 219, rue principale	1 030,24 \$
202500362	Centre scolaire de la Riveraine	Commandite album des finissants - école secondaire les Seigneuries 2025-2026	40,00 \$
202500363	Carl Héon	Remboursement trop-perçu	617,13 \$
202500364	Receveur général du Canada	DAS – septembre 2025	2 767,79 \$
202500365	Ministre du Revenu du Québec	DAS – septembre 2025	8 179,17 \$
202500366	Industrielle Alliance	RVER – septembre 2025	3 109,20 \$
		TOTAL :	16 468,92 \$

12. **COMPTES À PAYER**

CONSIDÉRANT QUE la liste des comptes à payer a été déposée ;

Rés.3606-10-25

EN CONSÉQUENCE, il est **PROPOSÉ** par monsieur Pierre Carignan et résolu unanimement par les conseillers présents d'autoriser la directrice générale à payer les comptes suivants pour un montant total de **64 914,18 \$**:

ADOPTÉE

Numéro déboursé	Fournisseurs	Description	Montant
202500367	Excavation Denis Demers inc.	Excavation pour l'installation des bornes-électriques	597,87 \$
202500368	RIGIDBNY	Quote-part ordure et recyclable	3 671,88 \$
202500369	CRSBP	Frais de reliure	99,54 \$
202500370	Yvette Demers	Honoraires professionnels - responsable de la collection	300,00 \$
202500371	Pierre Carignan	Frais de déplacement	8,00 \$
202500372	Le Sagittaire	Balance pour les livres de la bibliothèque	130,62 \$
202500373	Matériaux Fortierville	Thermostat électrique – 235, rue principale	57,47 \$
202500374	Covris Coopérative	Plaque murale pour le thermostat au 235, rue principale	3,66 \$
202500375	Simon Brunelle	Frais de déplacement	128,21 \$
202500376	Hélène Lambert	Ménage – septembre 2025	392,38 \$
202500377	Jean-Marie Dionne	Frais de déplacement	17,75 \$
202500378	Eurofins EnvironeX	Analyses d'eau	224,78 \$
202500379	Librairie Renaud-Bray inc.	Achat de livres	308,21 \$
202500380	Buropro Citation	Achat de livres et contrat d'entretien du photocopieur	300,12 \$
202500381	Techni-Consultants	Honoraires professionnels – MAJ du PI – devis inspection par caméras (Résl. : 3478-02-25)	991,66 \$
202500382	La Capital Assureur de l'administration	Assurances collectives – octobre 2025	2 364,00 \$
202500383	Logixia	Support technique et licence mensuel Anydesk	17,25 \$
202500384	Association des camps du Québec	Cotisation annuelle 2024	206,95 \$
202500385	Les Entreprises Flexi inc.	Balançoire inclusives	26 386,76 \$
202500386	Urbinspec	Assistance technique – règlement d'urbanisme	107,79 \$
202500387	Arthur Rivard	Reconnaissance – aide animateur Camp de jour 2025 (Rés. : 3614-10-25)	1 300,00 \$
202500388	Hydro-Québec	Électricité lumières de rue	155,44 \$
202500389	Sogetel	Internet et téléphone	809,59 \$
202500390	Ministre des Finances du Québec	2 ^e versement de 2 – Quote-part police 2025	24 353,00 \$
202500391	VISA	Achat de café, achat d'autocollant pour toilette extérieure au parc Georgette-Baril, réapprovisionnement de la carte prépayé du cellulaire du camp de jour, droits de mutation	68,46 \$
	Total		64 914,18 \$

Je certifie qu'il y a des fonds disponibles pour les dépenses.

13. RÈGLEMENTS

13.1 ADOPTION RÈGLEMENT

13.2 **AVIS DE MOTION**

13.3 **DÉPÔT DES RÈGLEMENTS**

14. **ADMINISTRATION**

14.1 **DÉPÔT DES ÉTATS COMPARATIFS**

La directrice générale et greffière-trésorière dépose au conseil les états comparatifs au 30 septembre 2025, comme prévu par la loi 176,4 du Code municipal du Québec.

14.2 **REMBOURSEMENT TROP-PERÇU MATRICULE 0744 08 7409**

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard désire rembourser le trop-perçu de 617,13 \$ du matricule 0744 08 7409 ;

Rés.3607-10-25

EN CONSÉQUENCE, il est **PROPOSÉ** par monsieur Éric Chastenay et **RÉSOLU** unanimement par les conseillers présents d'autoriser le remboursement du trop-perçu de 617,13 \$ du matricule 0744 08 7409

ADOPTÉE

14.3 **APPUI À LA VILLE DE DAVELUYVILLE – DEMANDE OFFICIELLE AUPRÈS DE VIA RAIL CANADA AFIN D'OBTENIR L'AJOUT D'UN POINT D'EMBARQUEMENT FERROVIAIRE**

CONSIDÉRANT la volonté de la région d'offrir des modes de transport alternatifs aux citoyens;

CONSIDÉRANT QUE le train est déjà de passage dans la région par la Ville de Daveluyville;

CONSIDÉRANT QUE cet ajout constituerait une solution tangible pour les citoyens contraints de se rendre dans les grands centres urbains pour le travail, les études ou les loisirs;

CONSIDÉRANT QUE les technologies actuelles facilitent l'accès aux billets de transport par train et réduisent considérablement le besoin de main-d'œuvre pour l'installation d'un quai d'embarquement;

CONSIDÉRANT QUE nos MRC disposent de services de transport collectif pouvant assurer la liaison entre les villes centres et un point d'embarquement à Daveluyville, en fonction des heures de passage du train;

CONSIDÉRANT la volonté de la Société d'Investissement et de Développement Économique de Daveluyville (SIEGDV) d'acquérir un terrain en bordure du chemin de fer afin d'y aménager un stationnement public;

Rés.3608-10-25

EN CONSÉQUENCE, il est **PROPOSÉ** par monsieur Jean-Marie Dionne et **RÉSOLU** unanimement par les conseillers présents que la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard appuie la démarche future de la Ville de Daveluyville auprès de VIA Rail Canada afin d'ajouter un point d'embarquement à Daveluyville.

ADOPTÉE

14.4 **AVIS D'ASSUJETTISSEMENT AU DROIT DE PRÉEMPTION – 245, RUE PRINCIPALE ET 4910, ROUTE 218**

Ce point est remis à une séance ultérieure.

15. TRAVAUX PUBLICS

15.1 **BARRIÈRES POUR FERMER LA ROUTE ERNEST-DUBOIS LORS DES TEMPÊTES HIVERNALES**

ATTENDU QUE certaines routes de la municipalité présentent un danger accru pour les usagers en période de tempêtes hivernales en raison de conditions météorologiques difficiles et de la visibilité réduite;

ATTENDU QUE la route Ernest-Dubois s'enneige facilement en raison des vents dominants, ce qui la rend particulièrement difficile à entretenir et dangereuse à emprunter pendant les tempêtes ;

ATTENDU QUE la fermeture temporaire de cette route lors de conditions extrêmes permettrait d'assurer la sécurité des citoyens et de réduire les interventions d'urgence ;

ATTENDU QUE l'entrepreneur en déneigement n'aurait pas à déneiger cette route durant les tempêtes, ce qui lui permettrait de concentrer ses efforts sur les autres routes prioritaires du réseau ;

ATTENDU QUE l'installation de barrières permanentes, munies de dispositifs de verrouillage sécurisés et de signalisation appropriée, permettrait de contrôler efficacement l'accès à cette route pendant les périodes critiques ;

ATTENDU QUE la municipalité a obtenu une soumission pour l'achat et l'installation de ces barrières de Clôtures Cambrek inc. de Trois-Rivières ;

Rés.3609-10-25

EN CONSÉQUENCE, il est **PROPOSÉ** par monsieur Pierre Carignan et **RÉSOLU** unanimement par les conseillers présents d'autoriser l'achat et l'installation de barrières destinées à la fermeture de la route Ernest-Dubois lors de tempêtes hivernales, selon la soumission déposée par Clôtures Cambrek inc. de Trois-Rivières, pour un montant de budgétaire de 3 000 \$ plus taxes applicables ;

Que la signalisation appropriée soit également installée pour informer les usagers de la route des fermetures potentielles en période hivernale.

Cette dépense sera prise à même le poste budgétaire #02-355-00-640 (achat de panneaux et autres)

ADOPTÉE

15.2 **DÉNEIGEMENT BÂTIMENTS MUNICIPAUX 2025-2026**

Rés.3610-10-25

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Pierre Carignan et **RÉSOLU** unanimement par les conseillers présents d'accorder le contrat pour le déneigement des entrées des bâtiments municipaux, des bornes-fontaines, de la salle multifonctionnelle, de la station de pompage, du terrain de la tour Sogetel et de la rue Adrien-Demers jusqu'au nouveau bâtiment de loisirs ainsi que le nouveau stationnement à Mme Hélène Paquin de Ste-Cécile-de-Lévrard pour la somme de 10 110,50,00 \$, le tout payable en deux versements égaux les 30 novembre 2025 et 30 janvier 2026.

ADOPTÉE

16. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

16.1 **LISTE DES PERMIS**

Six permis de rénovation, un permis de construction, un permis d'agrandissement ainsi que deux permis de construction d'un bâtiment accessoire ont été délivrés en septembre 2025 pour une valeur de 75 000 \$.

16.2 DÉPÔT DES CERTIFICATS D'ANALYSE OFFICIELS DES RÉSEAUX D'AQUEDUCS

La directrice générale et greffière-trésorière dépose aux membres du conseil municipal les certificats d'analyse officiels des réseaux d'aqueducs pour le mois de septembre 2025.

17 LOISIRS

17.1 JEUDIS EN CHANSONS

CONSIDÉRANT QUE les Jeudis en chansons seront de retour en 2026 ;

CONSIDÉRANT QUE les Jeudis en chansons contribuent à la mise en valeur de la langue française ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard désire déposer une demande d'aide financière à la Société St-Jean-Baptiste dans le cadre de cette activité ;

CONSIDÉRANT QUE la Société St-Jean-Baptiste subventionne 75% des coûts admissibles jusqu'à un maximum de 1 000 \$;

CONSIDÉRANT l'opportunité pour la municipalité d'engager un groupe de musique centricoi francophone ;

Rés.3611-10-25

EN CONSÉQUENCE, il est **PROPOSÉ** par monsieur Jean-Marie Dionne et **RÉSOLU** unanimement par les conseillers présents :

- QUE la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard dépose une demande d'aide financière à la Société St-Jean-Baptiste pour obtenir les Jeudis en chanson ;
- DE payer au minimum 25% des frais admissibles, jusqu'à concurrence de 550 \$, taxes en sus ;
- DE demander une contribution maximale de 1 000 \$ à la Société St-Jean-Baptiste, représentant 75% des dépenses admissibles ;
- QUE cette dépense soit conditionnelle à l'obtention d'une aide financière de la Société St-Jean-Baptiste.

ADOPTÉE

17.2 RENCONTRE D'AUTOMNE DU RÉSEAU BIBLIO CQLM

CONSIDÉRANT QUE les rencontres d'automne du Réseau Biblio du Centre-du-Québec, de Lanaudière et de la Mauricie ont lieu le 18 octobre 2025 à Trois-Rivières ;

Rés.3612-10-25

EN CONSÉQUENCE, il est **PROPOSÉ** par monsieur Sébastien Lemay et **RÉSOLU** unanimement par les conseillers présents d'autoriser mesdames Josiane Trottier et Yvette Demers pour participer aux rencontres d'automne et de payer les frais d'inscription de 80,00 \$ plus taxes (incluant le dîner) et les déplacements s'y rattachent.

Cette dépense sera prise à même les poste budgétaires #02-702-30-454 (Formation - bibliothèque) et #02-702-30-311 (Frais de déplacement bibliothèque).

ADOPTÉE

17.3 **RENOUVELLEMENT ADHÉSION ASSOCIATION DES CAMPS DE JOURS DU QUÉBEC**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard est membre de l'Association des camps de jours du Québec

CONSIDÉRANT QUE la municipalité possède le titre de « Camp de jour municipal conforme » ;

Rés.3613-10-25

EN CONSÉQUENCE, il est **PROPOSÉ** par monsieur Jean-Marie Dionne et **RÉSOLU** à la majorité par les conseillers présents d'autoriser l'adhésion 2026 de la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard à l'Association des camps de jours du Québec et d'approuver le paiement de 197,00 \$, taxes en sus.

Cette dépense sera prise à même le poste budgétaire #02-701-55-690 (BND – Camp de jour).

4 pour
2 contre

ADOPTÉE

17.4 **RECONNAISSANCE AIDE-ANIMATEUR CAMP DE JOUR 2025**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard désire offrir une reconnaissance à M. Arthur Rivard comme aide-animateur pour le camp de jour 2025 de la municipalité ;

Rés.3614-10-25

EN CONSÉQUENCE, il est **PROPOSÉ** par monsieur Sébastien Lemay et **RÉSOLU** unanimement par les conseillers présents d'autoriser le paiement de 1 550 \$ à M. Arthur Rivard comme reconnaissance pour son aide aux animateurs lors de l'édition 2025 du camp de jour.

Cette dépense sera prise à même le poste budgétaire #02-701-55-690 (BND – Camp de jour).

ADOPTÉE

17.5 **SUBVENTION LOISIRS 2025**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard désire offrir une subvention aux Loisirs de Sainte-Cécile-de-Lévrard inc. pour l'organisation d'activités estivales en lien avec le camp de jour ;

Rés.3615-10-25

EN CONSÉQUENCE, il est **PROPOSÉ** par monsieur Michel Deshaies et **RÉSOLU** unanimement par les conseillers présents d'autoriser le paiement de 295 \$ aux Loisirs de Sainte-Cécile-de-Lévrard inc.

Cette dépense sera prise à même le poste budgétaire #02-701-55-690 (BND – Camp de jour).

ADOPTÉE

18 **DEMANDES**

18.1 **DEMANDE DE FINANCEMENT – MOISSON MAURICIE – CENTRE-DU-QUÉBEC**

CONSIDÉRANT QUE Moisson Mauricie / Centre-du-Québec est présent dans notre communauté pour soutenir l'aide alimentaire offerte aux résidents de Ste-Cécile-de-Lévrard qui en ont besoin ;

CONSÉDIRANT QUE Moisson Mauricie-Centre-du-Québec a fait parvenir une demande d'aide financière à la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard s'élevant à 425,00 \$, basé sur le nombre d'aides alimentaires auxquelles elle répond chaque année via le Centre d'action bénévole de la MRC de Bécancour ;

CONSÉDIRANT QUE la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard a un budget limité pour les dons aux organismes sans but lucratif ;

Rés.3616-10-25

EN CONSÉQUENCE, il est **PROPOSÉ** par monsieur Pierre-Luc Blanchet et **RÉSOLU** unanimement par les conseillers présents d'octroyer un montant de 125,00 \$ pour la campagne de financement de Moisson Mauricie-Centre-du-Québec.

Cette dépense sera prise à même le poste budgétaire #02-190-00-970 (Dons organisme sans but lucratif).

ADOPTÉE

19 AFFAIRES NOUVELLES

20 PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question

21 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Rés.3617-10-25

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Jean-Marie Dionne et résolu unanimement par les conseillers présents de lever la séance du conseil à 21h56.

ADOPTÉE

Je, Simon Brunelle, approuve toutes les résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé la greffière-trésorière de mon refus de les approuver conformément à l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.

Simon Brunelle, maire

Amélie Hardy Demers directrice générale
et greffière-trésorière